



SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 03 FEVRIER 2022

N° : 2022-07
OBJET : Affectation du résultat 2021- Budget principal du Symalim et budget annexe Navette fluviale

Date de la convocation : **Jeudi 27 janvier 2022**

Secrétaire de Séance : **M. GAITET**

L'an deux mille vingt-deux, le trois du mois de février, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Palais du Travail – 9 Place Lazare Goujon 69100 Villeurbanne (salle des conférences)

Nombre de délégué-e-s : 30	Présent-e-s : 17	en droits de vote	: 62
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 5	en droits de vote	: 13.5
	Votant-e-s : 22	en droits de vote	: 75.5

Liste des présent-e-s :

nombre de votes /délégué-e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5
	MME DEHAN	5
	MME EL FALOSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5 + 1.5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5 + 5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5 + 5 + 1
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4 + 1
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5

VILLEURBANNE	MME TOMIC	
	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
	M. ALLOIN (SUPPLEANT)	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir:-

Mme Creuze à M. Vieira
M. Benzeghiba à Mme Reveyrand
M. Goubet à M. Gaitet
Mme Le Gren à M. Vieira
Mme Terrier à M. Quiniou

Monsieur le 1^{er} Vice-Président expose,

Il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14 et M4, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2021, issus du compte administratif pour le budget principal et chaque budget annexe.

1 / Le Budget principal du SYMALIM

A la clôture de l'exercice 2021, les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses (a)	5 151 697,84 €
Recettes (b)	5 371 515,23 €
Résultat de l'exercice (c= b-a)	+ 219 817,39 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	1 107 311,07 €
Résultat de clôture 2021 (e=c+d)	+ 1 327 128,46 €

Investissement		
Recettes	Recettes N (a)	2 142 411,38 €
	Excédent N-1 investissement (b)	415 406,14 €
	Recettes totales (c= a+b)	2 557 817,52 €
Dépenses	Dépenses N (d)	2 229 668,86 €
Résultat de clôture 2021 (e= c-d)		+ 328 148,66 €
Restes à réaliser	Recettes	31 032,00 €
	Dépenses	497 977,95 €
	Solde (j)	- 465 342,95 €
Excédent de l'investissement 2021 (k= i+j)		-137 194,29 €

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultat 2021	
Excédent de fonctionnement	+ 1 327 128,46 €
Excédent d'investissement	-137 194,29 €
Solde global de clôture	1 189 934,17 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation 2022	
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	1 189 934,17 €
Excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 (recettes)	137 194,29 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	328 148,66 €
Besoin de couverture des RAR 2021 reportés	-465 342,95 €

Le budget principal qui sera soumis à votre approbation lors du présent comité syndical, reprend ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2022.

2/ Le Budget annexe Navette Fluviale du Canal de Jonage

A la clôture de l'exercice 2021, les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses (a)	33 804,67 €
Recettes (b)	75 894,31 €
Résultat de fonctionnement (c= b-a)	+ 42 089,64 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	- 4 860,41 €
Résultat de clôture 2021 (e=c+d)	+ 37 229,23 €

Investissement		
Recettes	Recettes N (a)	16 933,44 €
	Excédent N-1 investissement (b)	30 824,26 €
	Recettes totales (c= a+b)	47 757,70 €
Dépenses	Dépenses totale N (d)	13 559,00 €
Solde d'exécution (e= c-d)		+ 34 198,70 €
Restes à réaliser	Recettes	0,00 €
	Dépenses	0,00 €
	Solde (h)	0,00 €
Résultat de clôture 2020 (i= g+h)		+ 34 198,70 €

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultat 2021	
Excédent de fonctionnement	+ 37 229,23 €
Excédent d'investissement	+ 34 198,70 €
Solde global de clôture	+ 71 427,93 €

En tenant compte des résultats ci-dessus et compte-tenu de la clôture du budget annexe Navette fluviale au 31 décembre 2021, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation 2022	
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes) du budget principal du Symalim	+ 37 229,23 €

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes) du budget principal du Symalim	+ 34 198,70 €
--	---------------

Le budget primitif qui sera soumis à votre approbation lors du présent comité syndical, reprend ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2022.

Vu l'exposé du 1^{er} Vice-Président,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

-APPROUVE les propositions d'affectation des résultats 2021 indiquées ci-dessus du budget principal du SYMALIM et du budget annexe Navette fluviale du Canal de Jonage.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

